

# AVIS PUBLIC

## Tribunal administratif du travail

### DOSSIER 1374724-71-2406

Avis est par les présentes donné que le **Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR)** a déposé une demande de reconnaissance auprès du Tribunal administratif du travail le 28 juin 2024 pour représenter :

Dans le secteur de production du film publicitaire, les fonctions suivantes :

- a) 1<sup>er</sup> assistant réalisateur
- b) 2<sup>e</sup> assistant réalisateur
- c) 3<sup>e</sup> assistant réalisateur
- d) Directeur de lieux de tournage
- e) Assistant directeur de lieux de tournage
- f) Rechercheur de lieux de tournage.

Tout artiste et toute association d'artistes de même que tout producteur et toute association de producteurs qui désirent intervenir devant le Tribunal doivent le faire **AU PLUS TARD LE 8 AOÛT 2024**, au moyen d'un écrit faisant état des motifs de leur intervention.

Toute association d'artistes qui désire présenter une demande de reconnaissance pour le même secteur de négociation ou pour une partie de celui-ci doit présenter sa demande de reconnaissance au Tribunal **AU PLUS TARD LE 8 AOÛT 2024**.

Toute intervention de même que toute demande de reconnaissance concurrente doivent être transmises par écrit au Tribunal via les services en ligne accessibles à partir du site [www.tat.gouv.qc.ca](http://www.tat.gouv.qc.ca), par courriel dans la boîte suivante : [tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca](mailto:tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca), par télécopieur au numéro 514 873-3112 ou par courrier à l'adresse suivante : 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 18.200, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Le directeur du greffe et des opérations,  
Jean Veilleux

---

Québec 